Dossier de candidature

Académie de Normandie





LABELLISATION

“GENERATION 2024”

*Vague 5*



**Développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes**

**Retour des dossiers par voie numérique**

au plus tard **le mercredi 04 mars 2020**

|  |
| --- |
| Nom de l’école ou de l’établissement :N° UAI :Adresse : |
| Nom de l’enseignant référent « *Génération 2024* » :Nombre d’élèves de l’établissement: |
| Dossier à retourner à la DRDJSCS à l’adresse : valerie.ollivier@jscs.gouv.fr En copie à l’IA-IPR EPS : pascal.kogut@ac-normandie.fr ou sophie.garnier@ac-normandie.fr |

|  |
| --- |
|  **Etat des lieux de l’établissement** ***Ne remplir que les items qui vous concernent*** |
| **DEVELOPPEMENT DE PROJETS AVEC DES CLUBS LOCAUX** |
| Fonctionnement de l’association sportive* Pourcentage de licenciés :
* % de filles :
 |  |
| Pratique en EPS, à l’AS des élèves en situation de handicap :* Si oui préciser le nombre :
* Participation à des rencontres USEP ou UNSS de sport partagé : oui/non.
 |  |
| Nombre de conventions avec les clubs sportifs du territoire et dans quelles disciplines ?  |  |
| **PARTICIPATION AUX EVENEMENTS PROMOTIONNELS** |
| Quelles sont les manifestations sportives envisagées dans le cadre de cette labellisation dans le cadre de la JNSS de fin septembre, de la semaine de l’olympisme, et de la journée de l’olympisme de juin?  |  |
| Autres dispositifs et/ou projets sportifs existant dans l’établissement  |  |
| Comment ce projet s’inscrit-il dans le projet d’école, d’établissement, de réseau ? |  |
| Quelles sont les actions pédagogiques envisagées autour de cette labellisation ? (travaux interdisciplinaires, liens avec des pans de programmes disciplinaires, actions sur des temps périscolaires….) |  |
| Dans quels parcours éducatifs s’inscrivent ces actions ? |  |
| Pour les écoles : participez-vous au dispositif : « classes olympiques » ? |  |
| **ACCOMPAGNEMENT ET ACCUEIL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (ET ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP)** |
| Présence d’un pôle espoir ou pôle France : |  |
| Accueil de sportifs de haut niveau isolés :si oui, indiquer le nombre et indiquer leur nom, prénom et sport. |  |
| Nombre de sections sportives scolaires :Indiquer les sports supports des SSS ainsi que le nombre de filles et de garçons concernés. |  |
| Accueil et accompagnement de sportifs de haut niveau  |  |
| Inclusion d’élèves porteurs de handicap dans les projets  |  |
| **MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE L’ETABLISSEMENT** |
| L’établissement possède t’il des installations sportives intra muros et de quel type? | OUI / NON |
| Si oui, l’établissement les met-il à disposition de(s) partenaires éventuels ? * Si oui, lesquelles ?
 |  |

**Annexe :**

**CAHIER DES CHARGES POUR LES ECOLES ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Le cahier des charges est organisé en **4 objectifs**, chacun de ces objectifs affichant **plusieurs exigences**. Les équipes éducatives doivent commenter ces exigences en les accompagnant d’intentions et de propositions d’actions concrètes

**Pour autant, seuls les deux premiers objectifs sont incontournables et doivent faire l’objet de pistes développées dans l’école ou l’établissement sur les 3 ans de la labellisation. Les deux derniers objectifs concernent plus particulièrement le second degré et dépendent de la situation locale.**

**Un label est accordé pour 3 ans**

|  |
| --- |
| Objectif 1 : Développement de projets structurants avec les clubs sportifs locaux |
| **EXIGENCES :** | **Propositions de mise en œuvre par l’équipe éducative :** | *Eventuel échéancier* |
| **Organiser un évènement commun (portes ouvertes sportives de l’école/EPLE, tournois, exhibitions ou autre animation)** |  |  |
| **Réaliser une information de l’offre sportive territoriale des clubs.** |  |  |
| **Signer une convention entre l’école/EPLE et des clubs (AS/Club, sections sportive,/club….)** |  |  |
| **Organiser un voyage scolaire à thème sur un évènement sportif** |  |  |
| **Faire intervenir un sportif de haut niveau (notamment les sportifs paralympiques) sur cette thématique dans l'école /EPLE** |  |  |
| Objectif 2 : Participation aux évènements promotionnels olympiques et paralympiques |
| **EXIGENCES :** | **Propositions de mise en œuvre par l’équipe éducative :** | *Eventuel échéancier* |
| **Organiser une action interne à l’école / EPLE** |  |  |
| **Organiser une action concertée entre l’école/EPLE et les clubs locaux/CDOS** |  |  |
| **Organiser un voyage scolaire à thème sur un site olympique ou un site d’accueil JOP 2024 des délégations étrangères** |  |  |
| Objectif 3 : Adapter les parcours des sportifs de haut niveau (dont les jeunes en situation de handicap) code de l’éducation articleL.331-6, L332-4, code du sport L.211-5, L.221-9 |
| **EXIGENCES :** | **Propositions de mise en œuvre par l’équipe éducative :** | *Eventuel échéancier* |
| **Aménagement ponctuel de la scolarité pour permettre la participation des élèves aux différentes compétitions fédérales** |  |  |
| **Mise en place d’un dispositif à horaires aménagés sport dans l’EPLE** |  |  |
| **Accompagnement des sportifs listés (horaires aménagés, suivi pédagogique individualisé, places d'internat dédiées) avec conventionnement CREPS/fédérations** |  |  |
| **Mise en place des enseignements à distance pour les sportifs de haut niveau (CNED etc), et développement de ces modalités d'enseignement dans le cadre du réseau du "Grand INSEP Mobiliser les MOOC (massive open online course)** |  |  |
| Objectif 4 : Mise à disposition des équipements sportifs existants dans l’enceinte de l’établissement scolaire aux associations sportives et entreprises locales code de l’éducation L.212-15, L. 213-2-2, L.214-6-2 intégrant l’agenda d’accessibilité programmé AdAp |
| **EXIGENCES :** | **Propositions de mise en œuvre par l’équipe éducative :** | *Eventuel échéancier* |
| **Optimiser les usages des équipementssportifs, espaces, sites et itinéraireslocaux** |  |  |
| **Délibération favorable du CA de l’EPLE sur l’ouverture.** |  |  |
| **Signature d’une convention entre l’EPLE, l’association utilisatrice et la collectivité territoriale propriétaire pour l’ouverture en semaine** |  |  |
| **Signature d'une convention entre l'établissement, l'association utilisatrice (club ou entreprise) et la collectivité territoriale propriétaire pour l'ouverture pendant les week-ends et les vacances scolaires** |  |  |
| **Réflexion menée sur l’entretien et sur le gardiennage, et/ou sur un projet de travaux d’ouverture indépendante de cet équipement sportif** |  |  |

**Les ressources pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation « Génération 2024** »

**Ressource principale : la page eduscol :** <http://eduscol.education.fr/pid37999/generation-2024.html>

Des ressources pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation « Génération 2024 »a) Développement de projets structurants avec les clubs sportifs du territoire :- le partenariat avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ;
- les conventions avec les fédérations sportives ;
- un exemple de convention entre une EPLE - AS UNSS/club local ;
- les intervenants extérieurs dans le 1er degré ;
- l’exemple de convention 1er degré IA, USEP et CD sportif ;
- une convention pour favoriser la pratique sportive des élèves en situation de handicap ;
- les actes du colloque « activités sportives de nature à l’école » ;
- le rôle éducatif des sports de nature ;
- les sports de nature en séjour scolaire , développer la pratique multisport de nature pour les jeunes ;
- la circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011 section sportive scolaire

b) Participation aux événements promotionnels olympique et paralympique :- la semaine olympique et paralympique ;
- les ressources pédagogiques « la grande école du sport » CANOPE ;
- les ressources pédagogiques CNOSF ;
- les ressources "valeurs de l'olympisme" de Play 4 International ;
- EURO 2016 : rapport relatif aux dispositifs d’animation et de mobilisation populaire impulsés et
soutenus par l’Etat (comité du onze tricolore ; tous prêt, carton bleu, places dites « places sociales »).

c) Adapter les parcours des sportifs de haut niveau:- la note de service n° 2014-071 du 30-4-2014 « Élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur » ;
- la FOAD dans le réseau grand INSEP.

d) Mise à disposition des équipements sportifs aux associations sportives et entreprises locales :- le Code de l'Education les articles : L. 212-15, L 213-2-2, L. 214-6-2 modifié par la loi de refondation de l’école n°2013-595 du 8 juillet 2013 – art 24, 25, 26. Il prévoit l'utilisation des locaux scolaires propriétés des communes, des conseils généraux et des conseils régionaux en dehors du temps
scolaire.
- le guide MEN « l’accès aux équipements sportifs » ;
- les modalités d’organisation du service de sécurité lors de l’exploitation d’un équipement sportif (à intégrer à la convention entre l’exploitant et les utilisateurs) : alinéa 3 de l’article MS46 et article MS52 du règlement de sécurité incendie dans les ERP ;
- les recommandations et cahier des charges fonctionnel concernant les besoins en équipements et matériel sportif pour l’EPS de la maternelle au lycée et la pratique des APS ;
- la partie équipement du pack EPS IA Créteil 94.
- le recensement des équipements sportifs ;

e) Autres ressources :- l’espace dédié éduscol « génération 2024 » ;
- les parcours : éducatif de santé, citoyen de l’élève, avenir, d'éducation artistique et culturelle ;
- le vade-mecum « pratiques sportives à l'école » ;
- le programme prévisionnel des actions éducatives DGESCO ;
- l’année du sport de l'école à l'université;
- l’année de l'Olympisme de l'école à l'université;
- les activités sportives dans les PEDT et le plan mercredi ;
- les actes du colloque sport et handicap de l’école à l’université - ASEU ;
- les sites du Comité national olympique et sportif, du Comité paralympique et sportif, du
COJO 2024, l’USEP, l’UGSEL, l’UNSS, la revue EPS ;
- les sites des pôles ressources nationaux PRN sport, éducation, mixités citoyenneté, PRN
sport handicap PRN sport de nature, PRN sport santé bien être), la mission
développement durable, des ressources de l’INSEP du ministère des sports ;
- le site du ministère chargé de l’agriculture « développement des pratiques sportives dans
l’enseignement agricole » ;
- le site de la DJEPVA – jeunes.gouv.fr et de l’INJEP ;
- le site sportculture 2020 voir bas de page « belles actions d’accompagnement ».